

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET

Coupe de France des rallyes coefficient 2

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES :

Parution du règlement :	Lundi 4 JUIN 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 4 JUIN 2018
Clôture des engagements :	Lundi 2 JUILLET 2018 à minuit
Parution du road-book :	Samedi 7 JUILLET 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 7 JUILLET 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Dimanche 8 JUILLET 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Vendredi 13 JUILLET 2018 de 13h30 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures le :	Vendredi 13 JUILLET 2018 de 16h30 à 21h00
Lieu :	Avenue du Breuchin derrière la Mairie de RADDON et CHAPENDU
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 13 JUILLET 2018 à 16h00
Lieu :	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, avenue du Breuchin à RADDON et CHAPENDU
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 13 JUILLET 2018 à 20h00
Lieu :	Préau de l'école à RADDON et CHAPENDU
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 13 JUILLET 2018 à 21h30
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 13 JUILLET 2018 à 21h30
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU
Briefing des pilotes:	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ :	Samedi 14 JUILLET 2018 à 8h30 (VHC) au parc fermé de la CCPLx CH Place de la Mairie à REDDON et CHAPENDU
Heure et lieu d'arrivée :	Samedi 14 JUILLET 2018 à 18h53 au parc fermé de la CCP LX Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, avenue du Breuchin à RADDON et CHAPENDU
Vérification finale le :	Samedi 14 JUILLET 2018
Lieu :	Garage FORD DORMOY à FROIDECONCHE
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 14 JUILLET 2018
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU
Remise des prix le :	Samedi 14 JUILLET 2018 à 20h00
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU

ARTICLE 1P. ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 10 MAI 2018 sous le numéro 51-376

Comité d'Organisation

Président :	Michel MAUVAIS
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42

Fax : 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye lieu : Préau de l'école, derrière la Mairie, Avenue du Breuchin à RADDON et CHAPENDU
Date, Horaires : Samedi 14 JUILLET 2018 de 6h30 à 19h30

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires sportifs :	Président	Claude CONDAMIN	licence 0314/122813
	Membres	Gérard SIMON	licence 0419/12017
		Delphine NASAZZI	licence 0314/11063
Directeur de course :	au PC	Daniel BLANQUIN	licence 0308/1941
Directeurs de course adjoints :	au D/C au PC	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
	ES 1 au PC	Denis DUROC	licence 0411/147050
	ES 2 au PC	Jean-Christophe OUDIN	licence 0204/236865
	ES 1	Thierry COURANT	licence 0409/16140
	ES 1 Adj	Martial PEUGEOT	licence 0411/44386
	ES 2	Gérard FINQUEL	licence 0405/1913
	ES 2 Adj	Thierry TRONTIN	licence 0408/187858
	Véhicule trico moderne	Jean-Pierre SIMON	licence 0409/2746
	Véhicule balai	Claude PETOT	licence 0409/3614
Médecin Chef :		Docteur Eliane BRETL	
Commissaires techniques responsable :		André LALLEMAND	licence 0411/55989
Commissaires techniques :		Claude CUENOT	licence 0405/4454
		Serge BULLIER	licence 0409/19678
		Jean-Louis REVERCHON	licence 0421/6835
		Denis DERCHE	licence 0314/33547
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		Martine REVERCHON	licence 0409/14505
		Elisabeth LOUIS	licence 0313/1287
		Martine REVERCHON	licence 0409/6835
Chargés des relations avec la presse :		Pascal ROY	licence 0409/6829
Chargée des commissaires :		Sandrine ULRICH	licence 0409/238005

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET compte pour la coupe de France des rallyes 2018 coefficient 2, les challenges de la ligue BFC 2018, les challenges STPI-PRE-SEROUX, VED et ASA LURONNE 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives qui auront lieu au préau de l'école derrière la Mairie et aux contrôles techniques qui auront lieu à l'entrée du parc fermé à la Communauté de Commune du Pays de Luxeuil, Avenue du Breuchin à RADDON et CHAPENDU le vendredi 13 JUILLET 2018 de 16h00 à 21h00.

Les vérifications finales seront effectuées : garage FORD DORMOY à FROIDECONCHE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES :

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 JUILLET 2018 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures (modernes, VHC et VHRS confondues).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 300 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 275 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.9 Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales avec leur casque, les zones (Casque) seront identifiées à l'aide des panneaux prévus à cet effet.

3.3 Les concurrents du rallye moderne partiront 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail présent dans le road book.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

5.1P. Identification des voitures

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. DESCRIPTION

Le 36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET représente un parcours de 138.9 km.

Il comporte 1 étape, 3 sections et 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5 : Le Mont du Tronc de 5,9 km.

ES 2 / 4 / 6 : Esboz-Brest de 7,4 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le: Samedi 7 JUILLET 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche 8 JUILLET 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Vendredi 13 JUILLET 2018 de 13h30 à 18h00.

6.11

- le Rallye VHRS partira après le rallye moderne, l'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

- L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

6.11P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile, le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire, les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

a) - Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES + de 15 partants	280€	210€	150€	100€	50€
de 12 à 15 partants	280€	180€	110€	60€	
de 8 à 11 partants	280€	160€	80€		
de 5 à 7 partants	280€	100€			
de 3 à 4 partants	280€				
de 1 à 2 partants	140€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€	Moins de 3 partants 50%			

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.
Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le samedi 14 JUILLET 2018, Place de la Mairie, Avenue du Breuchin à RADDON et CHAPENDU à 20h00.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr